

CREP PARTIES COMMUNES

Le CREP des parties communes en 1 coup d'œil

Le CREP des parties communes recherche le plomb dans les revêtements des espaces communs des immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949, afin de protéger occupants et intervenants.



Obligatoire pour
Immeubles avant 1949



Validité
Illimitée si absence



Réalisé par
Diagnosticteur certifié

L'ESSENTIEL À RETENIR

- 1 Concerne les **parties communes des immeubles d'habitation** bâtis avant le 1^{er} janvier 1949.
- 2 Validité **illimitée en l'absence de plomb** ; à refaire si présence détectée.
- 3 En cas de plomb dégradé, le syndicat doit engager des **travaux et informer les occupants**.

Un diagnostic à réaliser à Paris ou en Île-de-France ?

Heydiag — intervention sous 24h, rapport dans la journée.

 **09 77 77 36 99**